



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE TRAUBACH-LE-BAS
DE LA SEANCE DU 08 OCTOBRE 2012**

Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué en date du 02 octobre 2012, s'est réuni le 08 octobre 2012 à 20 heures sous la présidence de M. BISCHOFF Jean-Claude.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H.

Présents : M. BISCHOFF Jean-Claude, Mlle HANSER Chantal, MM. STUTZMANN Guy, SCHWOB Francis, Mmes BITSCH Martine, GOEBEL Reine, MM. CENTLIVRE Jean-Louis, FREYBURGER Christian, FREYBURGER Olivier, KLEINHANS Guy et POINCOT Michel.

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : /

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'une secrétaire de séance : Mme ROY Stéphanie, secrétaire de mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
 2. Travaux forestiers
 - 2.1. Bilan de la reconstitution forestière post tempête de 1999
 - 2.2. Prix du stère de bois et fond de coupe pour l'hiver 2012-2013
 - 2.3. Programme des travaux d'exploitation : prévision des coupes
 - 2.4. Approbation et signature d'une convention d'assistance ONF
 - 2.5. Approbation de l'état d'assiette de 2014
 - 2.6. Dépôt de matériaux inertes en forêt (point rajouté)
 3. Demande de subvention
4. Achat de terrain entre la rue du Moulin et l'allée des Coquelicots
 5. Location nouvelle imprimante
 6. Bruits de voisinage
 7. Urbanisme
8. Rapport annuel d'assainissement 2011 (point rajouté)
9. Rapport d'activité 2011 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz (point rajouté)
10. Amortissement des frais de la réalisation de la carte communale (point rajouté)
 - 10.1. Durée d'amortissement
 - 10.2. Virement de crédit : Décision modificative N°4
11. Divers

POINT 1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2012

Le procès-verbal du 25 juin 2012, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, **il est adopté à l'unanimité.**

POINT 2. TRAVAUX FORESTIERS

2.1. BILAN DE LA RECONSTITUTION FORESTIERE POST TEMPETE DE 1999

Le Maire rappelle que la tempête de 1999 avait occasionné des dégâts sur les peuplements forestiers de trois parcelles qui ont nécessité des travaux d'accompagnement de reconstitution.

Des subventions peuvent encore être sollicitées avant le 29 septembre 2013.

Les travaux dans la parcelle 19 sont achevés et la subvention d'un montant de 2630,40 € allouée à cet effet a été perçue.

L'aide financière initiale était de 7342,40 €, il reste donc 4712 €.

Dans les parcelles 3 et 4, les plantations naturelles ne suffisent pas pour obtenir la dite aide. Il faut 1000 plants par hectare pour demander une subvention, alors qu'on ne dénombre que 250 plants par hectare en parcelle 3 et 200 plants par hectare en parcelle 4.

Le Maire donne la parole à M. Christian GRASSER, agent ONF, afin d'exposer les solutions envisageables.

M. Christian GRASSER explique aux conseillers qu'effectuer tous les travaux de reconstitution dans les deux parcelles reviendraient à investir une somme importante, malgré la subvention.

Il précise qu'il y a beaucoup de travail en parcelle 3, mais les différentes essences d'arbres (chêne, charme, hêtre, merisier,...) permettent de générer une forêt.

Il suggère de concentrer les travaux dans la parcelle 4 D, celle-ci étant la parcelle la plus impactée, d'une petite surface (1,4 hectare) et avec une seule variété d'arbre (le charme). La solution consisterait à broyer le charme (déjà trop grand pour permettre à d'autres semis de pousser) et de replanter divers plants.

Le Conseil Municipal souhaite obtenir un devis avant de décider d'effectuer ces travaux de reconstitution. Il charge M. Christian GRASSER de réunir les différents documents nécessaires pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

M. Francis SCHWOB, Adjoint au Maire, sollicite également un estimatif pour la parcelle 3.

2.2. PRIX DU STERE DE BOIS ET FONDS DE COUPES POUR L'HIVER 2012-2013

Le Maire rappelle les prix pratiqués en 2011-2012.

Le Conseil Municipal décide :

- d'augmenter les tarifs pour la saison 2012-2013:

- **chêne :** 38 € HT le stère, soit une augmentation de 5%
- **hêtre :** 40 € HT le stère, soit une augmentation de 5 %
- **lot sur pied :** 13 € HT le stère, soit une augmentation de 8%.

- et de fixer le tarif des lots de fonds de coupes selon l'estimation de la contenance lors de l'adjudication.

Le taux de la TVA de 7 % s'ajoute à ces prix.

M. Michel POINCOT demande à M. Christian GRASSER, agent ONF, le nombre de stères produits cette année. Il l'informe que 178 stères de bois ont été faits.

2.3. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR 2013

Le Maire présente à l'assemblée l'état de prévision des coupes à façonner pour 2013, dans les parcelles 10A - 10B - 18A - 20 AX et chablis :

- Bois d'œuvre : 567 m3 de feuillus et 0 m3 de résineux,
- Bois d'industrie : 290 m3 et 98 m3 de bois de chauffage (139 stères),
- 103 m3 de non façonné (ou fonds de coupes) (159 stères),
- soit un volume total de 1058 m3.

Le montant des recettes d'exploitation des bois façonnés s'élève à **43 930 € HT**, les dépenses d'abattage et de façonnage s'élèvent à **13 620 € HT** et les dépenses de débardage à **7660 € HT**.

La recette nette prévisionnelle hors honoraires est de 22 650 € HT.

Le Maire expose également l'état de prévision des coupes en vente sur pied pour 2013 :

- bois d'industrie, bois de feu : 37 m3 de feuillus en parcelle 7AB et 37 m3 de feuillus en parcelle 8 BE.

La recette nette prévisionnelle s'élève à 360 € HT.

Le bilan net prévisionnel (avec honoraires) représente une recette de 20 010 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme d'exploitation dont les montants précités sont à inscrire au budget de 2013.

Le Conseil Municipal rappelle qu'il ne veut pas que la forêt communale soit impactée pour occuper la main d'œuvre de l'ONF.

M. Christian GRASSER, agent ONF, remercie tout de même la commune d'avoir contribué à maintenir les emplois cette année.

2.4. APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ASSITANCE ONF

La convention d'assistance technique ONF en date du 16 août 2012 concerne les travaux en parcelles 10, 18, 20 et divers (chablis) suivants:

- abattages et façonnages de bois d'œuvre feuillus, autres bois et stères,
- débardages et câblages ;

Cette mission comprend l'assistance au lancement de la procédure de commande publique et au choix du prestataire, l'organisation et le suivi des chantiers, et l'assistance pour la réception des travaux.

Le montant de cette convention s'élève à **3 847,53 € TTC**.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention d'assistance ONF et autorise le Maire à la signer.

2.5. APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DE 2014

Le Maire présente l'état de prévision des coupes pour 2014, transmis par les services de l'ONF, qui permet d'arrêter les parcelles à marteler au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cet état est élaboré en application de l'aménagement foncier.

Les propositions de martelage concernent les parcelles N° 13A, 13 B, 19 A, 19 C et 16 A.

Le mode de vente prévu : bois façonné.

Les coupes prévues dans la parcelle 9 C sont reportées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'état d'assiette de 2014 tel qu'il est présenté.

Le Maire demande à M. Christian GRASSER de prévenir la commission de la forêt lorsque la date du martelage sera fixée, afin d'effectuer un point au préalable.

2.6. DEPÔT DE MATERIAUX INERTES EN FORET

Le Maire demande aux conseillers leur accord pour aborder le point suivant, bien qu'il ne figure pas à l'ordre du jour :

« Dépôt de matériaux inertes en forêt ».

Le Conseil Municipal accepte d'aborder ce point et de le rajouter à l'ordre du jour.

Les matériaux de démolition de l'école de Traubach-Le-Bas ont été déposés en forêt, à l'angle de la parcelle 10, par la TP WIOLAND.

Cependant, les agents ONF ont constaté que ces gravas sont constitués en partie de ferraille et de goudron, et que la zone prévue pour le remblaiement est une zone humide et située à la sortie d'un passage busé.

Ces matériaux sont donc inadaptés pour une circulation d'engins, interdits sans recyclage et la zone inadéquate au risque de modifier le milieu et les écoulements.

Sur conseil de M. Thierry ZIEGLER, agent ONF, le Maire a rencontré M. SPITZ de la DDT, en présence de MM. Christian FREYBURGER, Christian GRASSER et Thierry ZIEGLER, afin de trouver la solution la plus adaptée à la situation.

M. SPITZ a expliqué que les matériaux de démolition mis en dépôt au lieu-dit « Bachholz », étant considérés être en stockage temporaire de moins d'un an, doivent être **soit** évacués dans une ISDI autorisée (Installation de Stockage de Déchets Inertes), **soit** recyclés et réutilisés en couche de fondation de chemins forestiers après concassage à une granulométrie de 0/80 avec purge des fers et autres non-inertes.

Il précise qu'il appartient à l'entreprise TP WIOLAND, dépositaire de ces matériaux de démolition, de procéder à leur traitement final selon les dispositions précitées.

Le Conseil Municipal charge la commission de la forêt de convier à une réunion l'entreprise de TP WIOLAND, MM. Thierry ZIEGLER et Christian GRASSER, afin d'opter pour une des deux solutions citées ci-dessus.

Le Maire remercie M. Christian GRASSER, agent ONF, d'avoir assisté à cette réunion et pour ses explications concernant les différents travaux forestiers.

POINT 3. DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'association « Gymnastique d'Entretien des Adultes (GEA) » de TRAUBACH sollicite une aide financière pour la section des enfants résidant à Traubach-Le-Bas. La subvention allouée par **le Conseil Général** est conditionnée par une subvention équivalente à celle octroyée par la commune, à savoir 5 € par enfant, soit pour 6 enfants 30 €.

Le Conseil Municipal décide d'allouer à la dite association GEA une subvention exceptionnelle de 30 €.

Le crédit sera à inscrire au budget de 2013 à l'article 6574.

POINT 4. ACHAT DE TERRAIN ENTRE LA RUE DU MOULIN ET L'ALLEE DES COQUELICOTS

L'entrée reliant la rue du Moulin et l'allée des Coquelicots est exigüe et limite l'accès à certains véhicules. La solution permettant d'élargir l'entrée de cette allée serait d'acheter une parcelle appartenant à M. et Mme VONAU Bernard et Marie-Laurence.

Le Conseil Municipal approuve cette solution et donne un accord de principe à Monsieur le Maire pour entamer les négociations avec M. et Mme VONAU et pour prendre contact dans un premier temps avec un géomètre, et dans un second temps avec un notaire.

POINT 5. LOCATION NOUVELLE IMPRIMANTE

Le Maire présente au Conseil Municipal l'offre faite par M. Dominique WIRTH, gérant de la société STI Bureautique, concernant une nouvelle imprimante et un nouveau contrat de maintenance.

Actuellement, le coût des copies noires et couleurs, et le coût de la maintenance de l'imprimante RICOH AF 1224 C représentent un montant de 926,42 € HT par trimestre. La location, le coût des copies (4000 pages noir et blanc, et 6125 pages couleurs), la maintenance et les frais hors contrat de maintenance pour la nouvelle imprimante RICOH MPC 3002 FAX représenteraient une somme totale de 929,75 € HT par trimestre.

Le Maire suggère de demander à M. WIRTH d'adapter le devis du coût des copies aux nombres de pages réellement imprimées par an.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- charge le Maire d'effectuer un autre devis,
- et autorise le Maire à signer le contrat de maintenance le mieux disant.

Une réflexion s'imposera quant à la destination de l'actuelle imprimante.

POINT 6. BRUITS DE VOISINAGE

Suite aux demandes des administrés et considérant qu'il est nécessaire de prévenir les atteintes à la tranquillité publique, le Maire envisage de prendre un arrêté réglementant les bruits de voisinage.

Il présente l'ébauche de cet arrêté.

Il évoque notamment les horaires qui ont été instaurés pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, bétonnières, pelles mécaniques, raboteuses ou scies mécaniques :

- Au printemps et en été :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h

- En automne et en hiver :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h à 18h

Le samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h.

Une dérogation permanente à l'article 2 de l'arrêté sera mentionnée en faveur des activités liées à l'exercice d'une profession agricole, dont les horaires varient au gré des saisons.

POINT 7. URBANISME

Le Maire communique au Conseil Municipal les différents permis de construire accordés cette année et consultables en mairie :

- M. BOHL Sylvain, construction d'un abri de jardin, accordée le 13.07.2012,

- EARL FREYBURGER Christian, construction d'un hangar agricole, accordée le 13.07.2012,

- M. CHRISTEN Joseph et Mme WILHELM Rachel, construction d'une maison rue d'Elbach, accordée le 01.10.2012.

Les déclarations préalables accordées en 2012 sont les suivantes :

- GAEC DE LA VALLEE DE TRAUBACH, affouillements et exhaussements du sol, accordés le 07.02.2012,

- M. HANSER Frédéric, construction d'une piscine, accordée le 13.03.2012,
- Mme MEYER Marie-Claire, construction d'un auvent en bois, accordée le 14.05.2012,
- M. SAYVE David, pose de fenêtres de toit, accordée le 14.05.2012,
- M. BISCHOFF Raymond, division d'un terrain, accordée le 13.07.2012,
- M. et Mme DELOFFRE Fabrice et Sophie, construction d'une piscine, accordée le 03.08.2012.

POINT 8. RAPPORT ANNUEL D'ASSAINISSEMENT 2011

Le Maire demande aux conseillers leur accord pour aborder le point suivant, bien qu'il ne figure pas à l'ordre du jour :

« Rapport annuel d'assainissement 2011 ».

Le Conseil Municipal accepte d'aborder ce point et de le rajouter à l'ordre du jour.

Le Maire présente le rapport d'activités sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) pour l'exercice 2011, conformément à la loi N°96-101 du 2 février 1995, du décret N°95-635 du 6 mai 1995, de l'article L224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et de la circulaire préfectorale de 18 janvier 1996.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activité de 2011 tel que présenté, transmis par le SIA.

POINT 9. RAPPORT D'ACTIVITE 2011 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ

Le Maire demande aux conseillers leur accord pour aborder le point suivant, bien qu'il ne figure pas à l'ordre du jour :

« Rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz ».

Le Conseil Municipal accepte d'aborder ce point et de le rajouter à l'ordre du jour.

Le Maire donne lecture du rapport d'activité de l'exercice 2011 transmis par le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

POINT 10. AMORTISSEMENT DES FRAIS DE LA REALISATION DE LA CARTE COMMUNALE

Le Maire demande aux conseillers leur accord pour aborder le point suivant, bien qu'il ne figure pas à l'ordre du jour :

« Amortissement des frais de la réalisation de la carte communale ».

Le Conseil Municipal accepte d'aborder ce point et de le rajouter à l'ordre du jour.

10.1. DUREE D'AMORTISSEMENT

L'état de l'actif de la commune comprend des sommes imputés au compte 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre » pour un montant global de 5 737,07 €.

Pour mémoire, la carte communale a été établie en 2004.

La nomenclature M14 prévoit que les sommes figurant à ce compte doivent être amorties sur une durée maximale de 10 ans.

Vu le montant précité et l'ancienneté de ce document d'urbanisme,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'amortir ces frais en une seule écriture sur l'exercice 2012.

10.2. VIREMENT DE CREDIT : DECISION MODIFICATIVE N°4

Vu le montant de l'amortissement des frais liés à la réalisation de la carte communale, il y a lieu d'établir un titre et un mandat d'amortissement.

Le Conseil Municipal vote les crédits suivants :

- en dépenses de fonctionnement un montant de 5 737,07 € au compte 6811 «Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » chapitre 042 à prélever au chapitre 023 « virement à la section d'investissement »,

- en recettes d'investissement un montant de 5 737,07 € au compte 2802 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre » chapitre 040 à prélever au chapitre 021 « virement provenant de la section de fonctionnement ».

POINT 12. DIVERS

❖ Courrier de M. Charles BUTTNER

Le Maire donne lecture du courrier de M. Charles BUTTNER en date du 20 août 2012, que celui-ci souhaite communiquer aux municipalités quant à la réponse qu'il a adressé à Madame la Sénatrice, Patricia SCHILLINGER, suite au courriel qu'elle a adressé aux maires concernant la décision du Conseil Général du Haut-Rhin de réviser les modalités de versement des subventions d'investissements supérieurs à 100 000 €.

❖ Remerciements

Mme Georgette BITSCH et M. Lucien HUEBER remercient le Conseil Municipal pour les vœux adressés à l'occasion de leur anniversaire.

Mme Brigitte BAUR remercie les conseillers pour leurs condoléances envoyées suite au décès de M. Thierry BAUR.

❖ Stationnement gênant de bus dans la commune

Plusieurs administrés ont contacté le Maire pour trouver une solution au stationnement gênant du bus garé dans la rue du Moulin. Ils ont fait remarquer au Maire que le stationnement du bus sur le trottoir (en soirée et week-end) est interdit par l'article R417-10 du code de la route.

De plus, lorsqu'il stationne à cet endroit, les automobilistes n'ont aucune visibilité sur la priorité à droite et est un réel danger pour les piétons qui sont contraints de marcher sur la route (notamment les enfants, qui jouent régulièrement dans cette rue).

Le Maire informe les conseillers qu'il a déjà précisé au chauffeur de bus qu'il n'avait pas le droit de se garer sur un trottoir.

Le Conseil Municipal charge le Maire de communiquer à nouveau cette information au conducteur, et si dans le cas échéant le code de la route ne serait pas respecté, de prendre contact avec les brigades vertes ou la gendarmerie pour régler ce litige.

Certains administrés se sont également plaints d'un manque de visibilité, du danger pour les enfants et les gênes sonores qu'occasionnent le stationnement de ce même bus (en journée) en amont de la rue du Moulin sur le bas côté.

Ils demandent au Maire d'intervenir auprès de ce chauffeur de bus ou de prendre un arrêté interdisant le stationnement dans la rue du Moulin.

Le Conseil Municipal demande au Maire de s'entretenir avec le chauffeur et de lui faire part de cette discussion. Si aucun aboutissant n'en résulte, le Maire contactera le patron de cette personne, afin qu'il trouve la meilleure solution pour son employé.

La responsable du Tri à de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace a pris contact avec le Maire suite à la demande du chauffeur de Recycal (container à verre) qui n'a pas pu collecter le verre suite au stationnement gênant d'un bus.

La collecte se faisant le lundi matin (toutes les deux à trois semaines), le chauffeur du bus stationnera ailleurs les lundis matins.

❖ Bulletin municipal

La rédaction du bulletin municipal 2012-2013 débutant bientôt, le Maire suggère aux conseillers de faire le point sur les articles à consigner.

❖ Opération brioche

L'opération brioches 2012, organisée par l'APAEI de Dannemarie au profit des personnes handicapées, s'est déroulée dans notre commune du 13 au 16 septembre.

M. Francis SCHWOB, 3^{ème} adjoint, communique à l'assemblée le montant de la collecte : **631€.**

❖ 80 ans du Corps de Première Intervention

Le Maire remercie les conseillers pour leur aide et leur présence lors de la cérémonie organisée pour les 80 ans du C.P.I. (Corps de Première Intervention).

❖ Eventuel rapprochement des C.P.I. de Traubach-Le-Bas et Traubach-Le-Haut

Le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 5 octobre 2012 concernant un éventuel rapprochement des C.P.I. de Traubach-Le-Bas et Traubach-Le-Haut.

Une discussion ouverte entre les élus, des sapeurs pompiers du C.P.I. de Traubach-Le-Bas et le Commandant Roland PETER a donc eu lieu.

Les sapeurs pompiers ont notamment pu faire part de leurs inquiétudes et des solutions ont été proposées par le Commandant PETER.

Cette réunion a permis de fournir de meilleures explications aux sapeurs-pompiers et d'atténuer leurs craintes. Ils comptent se réunir prochainement, afin d'aborder ensemble ce point.

❖ Panneaux de limitation de vitesse

Certains panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h n'ont pas encore été mis en place rues du Stade, de la Forêt et d'Elbach.

La commission de la voirie et des travaux se rendra sur place afin de désigner les emplacements pour poser les dits panneaux.

Personne ne demande plus la parole, la séance est levée à 22H35.